

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 2 AVRIL 2024

DELIBERATION 2024 052

**Objet : Présentation du rapport d'activités du Conseil de développement Cœur de Flandre au titre de l'année 2023**

**Séance du mardi deux avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente**

**Présents (62) :**

Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Laurent DENIS (Suppléant) - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Jean-Luc CAPPAERT - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Virginie DELESTRE - Eddie BOULIER - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

**Procurations (14) :**

Francis AMPEN à Luc EVERAERE - Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Arnaud DEVILLEZ - Maxime DEPLANCKE à César STORET - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHIEU - Samuel BEVER à Jean-Luc CAPPAERT - Elizabeth BOULET à Dominique JOLY - Roger LEMAIRE à Marie SANDRA - Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL  
Cindy SCHRAEN à Serge OLIVIER

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 76**


**Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 2 AVRIL 2024**

**DELIBERATION 2024\_052**

**Objet : Présentation du rapport d'activités du Conseil de développement Cœur de Flandre au titre de l'année 2023**

Vu les articles L. 5211-10-1 et L. 5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération communautaire n°2018/151 en date du 17 décembre 2018 relative à la création d'un conseil de développement ;

Vu la délibération n°2022/004 du 1er février 2022 portant sur le Conseil de développement Cœur de Flandre - conditions et modalités de consultation ;

La loi du 4 février 1995 relative à l'aménagement et au développement du territoire, complétée par la loi du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République et par la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019, prévoit la mise en place d'un conseil de développement dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants.

Le conseil d'installation du Conseil de développement Cœur de Flandre s'est tenu le 23 avril 2022 au siège communautaire à Hazebrouck. Il a été structuré en trois groupes de travail :

- groupe attractivité : 6 réunions organisées
- groupe mobilité : 5 réunions organisées
- groupe transition écologique, climat et alimentation : 7 réunions organisées

Chaque année, le Conseil de développement doit produire un rapport d'activités présenté en Conseil communautaire.

**Il vous est proposé :**

- de prendre acte du rapport d'activité produit par les trois groupes de travail du Conseil de développement pour l'année 2023.

**Vote :**

**Pour : 76**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**PREND ACTE A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance

Céline SAUZEAU



Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 2 avril 2024,  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Valentin BELLEVAL

